

# Depuis mars 1978, la bourgeoisie profite de la division pour durcir son offensive : elle veut une refonte complète de l'organisation du travail.

## Au nom du profit

En décembre 1980, le CNPF a tiré le bilan du septennat : positif. « Le taux de croissance de la France est supérieur à celui de tous les autres pays industrialisés, à l'exception du Japon (...). Les exportations ont progressé de 47 % plus vite que les importations. (...) La France a créé 476 000 emplois supplémentaires dans le même temps où l'emploi salarié baissait de 618 000 en RFA. » Bref, aux yeux des dirigeants du patronat, « il ne s'agit pas d'une crise mais d'une phase d'adaptation », et la France s'en tire mieux que la plupart de ses voisins

ou concurrents.

En écho, Raymond Barre expliquait, le 15 décembre, dans un interview à la Vie française : « Notre industrie à un niveau de productivité égal à celui de la RFA, alors que le coût salarial par unité produite est inférieur au coût allemand (il n'en représente que 70 à 73 %) ». Et il ajoutait : « Ou en serions-nous si la progression du pouvoir d'achat des rémunérations n'avait pas été ramenés d'un rythme supérieur à 5 % l'an à un rythme inférieur à 2 % ».

A l'évidence il ne faut pas parler d'un « échec » de Barre et de Giscard à cause du nombre actuel de chômeurs. Au contraire : c'était un objectif, tout à fait conscient, que le Premier ministre avait laissé clairement entendre dès 1977, au forum de l'Expansion du 6.1.77, où il dénonçait une situation de « plein emploi artificiel » (le Monde du 8.1.77) ; il y avait, en chiffres officiels, 1 million de chômeurs.

Face aux premiers plans Barre — application progressive des grands projets de restructuration industrielle payée par l'austérité sur le dos des travailleurs — le PC et le PS ont rendu au Premier ministre le plus grand service qu'il puisse espérer : se préparant à gérer les affaires de l'Etat, chacun des deux partis ouvriers réformistes avait intérêt, de 1976 à 1978, à refuser une réelle mobilisation de masse. Nous avons donc ainsi subi pendant deux ans des mesures d'austérité, ainsi qu'un chômage accru, pendant que Marchais et Mitterrand nous parlaient de la possibilité de gouverner ensemble en gardant Giscard - comme président de la République ; et pendant que Maire et Séguy nous appelaient rituellement à des « journées d'action » sans réelle efficacité. Deux ans de mise en train pour Barre...

On imagine sans difficulté sa satisfaction au lendemain des élections : il avait devant lui le terrain libre pendant trois ans pour une « grande politique ». L'accélération des mesures et des projets de lois depuis mars 1978 est d'ailleurs tout à fait impressionnante : grâce à la division entre organisations ouvrières, Barre pense pouvoir aller très loin dans l'art de « savoir ne pas aller trop loin ».

Quitte, par moment, à reculer d'un pas, — comme pour la loi Berger sur

la Sécurité sociale — Barre a mené à bien une offensive d'ampleur. Il faut la résumer ici pour que les attaques sur l'emploi apparaissent dans toute leur importance.

Le pouvoir d'achat du salaire moyen (en fonction de l'indice INSEE d'habitude de 2 % inférieur à celui de la CGT) n'augmente — officiellement — que de 1,2 %... En réalité, en tenant compte depuis août 1979 de la hausse de 1 % pour la Sécurité sociale, le pouvoir d'achat des salaires baisse de 1,6 % pour les ouvriers, de 0,8 % pour les employés, de 1,8 % pour les techniciens, de 2,6 % pour les cadres. En revanche, le pouvoir d'achat des agriculteurs augmente (+ 6 %) ainsi que celui des entrepreneurs individuels (+ 0,9 %).

Les lois racistes (Stoléru, d'Ornano) placent les travailleurs immigrés sous la menace constante d'une expulsion : afin de ne conserver que des immigrés soumis, tout en augmentant les réactions racistes dans l'ensemble de la population.

Le dédommagement du chômage a été réformé, avec l'accord des syndicats : sous prétexte de mieux répartir l'argent entre des chômeurs « nantis » à 90 % et les autres. En fait, par voie de conséquence, des centaines de milliers de chômeurs n'ont plus aujourd'hui droit aux allocations chômage.

L'accord sur la retraite anticipée à 56,2 ans voue à 56 ans et deux mois une masse d'ouvriers et d'employés à un licenciement déguisé. Cet accord est la généralisation de l'une des mesures de la « convention sociale » qui a permis à Barre de liquider 20 000 emplois dans la sidérurgie.

D'autres projets, en revanche, ont dû être remis à plus tard : ils risquaient d'entraîner des réactions trop massives dans l'immédiat. La réfor-

me radicale de la Sécurité sociale, sous la forme de son éclatement en cinq caisses autonomes, complétées par des assurances volontaires.

La réforme des « collectivités locales » qui transfère aux communes la gestion des charges en personnel, afin de leur faire assumer l'austérité. Complétée par le rapport Longuet elle se traduira, si elle s'applique, par le passage de 2 000 000 à 400 000 des postes de fonctionnaires ; les postes supprimés seront remplacés par divers emplois de contractuels ou de sous-traitants locaux, pour faire faire les mêmes travaux en les payant moins.

Au centre de cette offensive d'ensemble, le patronat tenait particulièrement à « ouvrir des discussions sur l'aménagement du temps de travail ».

François Ceyrac l'avait déclaré au *Républicain lorrain* du 2 avril 1978 : « Nous souhaitons que l'on en vienne à une vision annuelle du temps de travail. 1920 heures par an, cela fait un « capital-travail » que l'on pourrait gérer au mieux pour bénéficier d'un meilleur « capital-loisir ». » Cette exigence n'était pas nouvelle : en 1975, il avait déjà demandé cet assouplissement du temps de travail sur la base de 2000 heures par an. Et la poursuite de la crise économique mondiale a convaincu le patronat de la nécessité d'imiter le droit du travail de pays comme les USA ou le Japon. D'où l'idée de profiter de la situation au lendemain de l'échec électoral de la gauche en mars 1978.

Ceyrac a été entendu. Dès le 27 avril 1978, une lettre de Raymond Barre est envoyée au CNPF et aux syndicats : il prend l'engagement de traduire sur le plan législatif l'accord auquel parviendraient les « partenaires sociaux ».

L'objectif est, dès ce moment, clai-